

entente qui sont le lien des âmes et le ciment des sociétés. Et pourquoi, en terminant, ne pas l'ajouter, voilà ce que nous pratiquons dans la province de Québec, soit à l'égard de la minorité protestante, soit à l'égard de la minorité catholique de langue anglaise. Nos statuts et nos règlements sont là pour l'établir. Aussi, ne croyons-nous pas trop exiger en demandant qu'on use ailleurs, vis-à-vis de nos compatriotes de langue française, de la même mesure d'équité et de bon vouloir. La loi positive s'honore en se conformant à la loi morale. Mais en méprisant cette base du droit, elle se condamne elle-même.

L.-A. PAQUET, ptre.

MORT DU DR BOISSARIE

UNÉ dépêche de Paris, datée du 5 juillet, annonçait la mort du Dr Boissarie, le président du bureau des constatations à Lourdes. Le savant chrétien, car il était savant autant que chrétien et chrétien autant que savant, est mort à son domicile, à Sarlot, dans la quatre-vingt-unième année de son âge, d'une crise d'urémie dont il souffrait depuis longtemps.

Le Dr Boissarie, disait le communiqué que nous citons, laisse derrière lui le souvenir d'une carrière particulièrement laborieuse et la réputation d'un critique médical scrupuleux et dévoué.

Beaucoup de Canadiens, étant en pèlerinage à Lourdes, ajouterons-nous ici, ont eu l'occasion de se louer de la parfaite condescendance et de la courtoise obligeance de ce praticien pourtant si occupé, qui fut un apôtre si dévoué et si prudent de l'intervention de la Sainte Vierge dans les faits de Lourdes.

Au pèlerinage Rivet, que présidait le regretté Mgr Racicot en 1894, nous nous rappelons quelle impression de confiance